

Sciences pour
la communication

Modalités et Temps

Des modèles aux données

Alda Mari

Peter Lang

1. Introduction

1.1 Ambiguïté systématique des modalités

La notion de modalité est liée à celles de possibilité et de nécessité. Elle peut être inhérente à l'interprétation de la phrase sans être ouvertement exprimée par une unité lexicale. (1-a) s'interprète alors comme (1-b).

- (1) a. Cette voiture va à 200km / h
b. Cette voiture peut aller à 200km / h

Elle peut aussi se manifester à travers différentes catégories grammaticales, comme des adjectifs : *fragile* (qui peut se casser), *immortel* (qui, nécessairement, ne meurt pas), *concevable* (que l'on peut concevoir), *accessible* (auquel on peut accéder), ou des adverbes comme *éventuellement*, *vraisemblablement*. Rappelons également les adjectifs *possible* et *nécessaire* et les adverbes correspondants *possiblement*, *nécessairement*. On classe généralement dans la famille des modaux les adverbes et adjectifs exprimant une probabilité comme *probable* / *probablement*, *sûr* / *sûrement*.

Les expressions de la modalité les plus étudiées sont les auxiliaires de mode comme *pouvoir* et *devoir*.

Cette étude est une contribution à la compréhension de la sémantique de ces verbes.

Les théoriciens se sont intéressés à la polysémie de *pouvoir* et *devoir* qui peuvent avoir différentes interprétations selon les contextes. Les phrases suivantes illustrent une sélection dans l'ensemble de ces interprétations.

- (2) a. Jean peut aller à l'école maternelle car il a trois ans (déontique)
b. Jean peut très bien être le coupable (épistémique)
c. Jean peut soulever 200kg (abilitatif)

- (3) a. Jean doit aller à l'école maternelle car il a trois ans (déontique)
 b. Jean doit être le coupable (épistémique)

L'interprétation épistémique est aussi dite «non-racine». Les autres interprétations (et entre autres, celles déontique et abilitative) sont dites «racine».

Dans (2-a) et (3-a) *pouvoir* et *devoir* ont tous deux une interprétation dite *déontique*, c'est à dire qui est liée à des lois ou plus généralement à des préférences. *Pouvoir* déontique se rapproche de la notion d'autorisation ; *devoir* déontique exprime la notion d'obligation. Ainsi (2-a) dit que Jean est autorisé à aller à l'école alors que (3-a) signifie que Jean est obligé d'aller à l'école.

Pouvoir et *devoir* peuvent aussi avoir un sens dit *épistémique* illustré en (2-b) et (3-b). Dans ce cas ils expriment une conjecture de la part du locuteur. Ils diffèrent dans le degré de fiabilité que le locuteur attribue à sa conjecture. Lorsqu'il choisit d'utiliser *pouvoir* et *devoir* dans un sens épistémique, le locuteur possède généralement des indices ou plus techniquement des preuves («evidence») sur lesquelles il fait reposer sa conjecture. Plus le locuteur considère les preuves fiables, plus il choisira d'employer *devoir* au lieu de *pouvoir*.

Enfin, parmi les interprétations que nous retenons ici, il y a le sens «*abilitatif*»¹ de *pouvoir*. Il n'existe pas d'interprétation abilitative correspondante pour *devoir*. Cette interprétation est généralement paraphrasée par «être capable de». (2-c) dit ainsi que Jean est capable de soulever 200Kg.

Cette étude explore les paramètres qui déterminent l'une ou l'autre de ces interprétations, et plus spécifiquement, elle se concentre sur l'ambiguïté des modalités en interaction avec le temps et l'aspect.

Il serait impossible dans l'espace d'un ouvrage de couvrir en profondeur l'ensemble des thèmes ayant trait aux modalités et au temps. Il existe des introductions à l'étude des modalités dans la langue (voir notamment Portner, 2009). A notre connaissance, il n'existe pas d'introduction pour linguistes traitant de la relation entre modalités

1 Nous créons et employons ce terme pour désigner l'interprétation de *pouvoir* que l'on peut paraphraser par être «capable de».